

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 FEVRIER 2017

**PRESENTS** : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valéry, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis, M. DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. SCHULER Sylvain,

**ABSENTES** : Mme DAIGURANDE Christelle, Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROUMET Vincent

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

### **2017-03 : Contrat de Ruralité 2017-2020 de l'Agglomération Châteauroux Métropole :**

Le maire informe que le Comité interministériel aux ruralités, réuni le 20 mai 2016, a décidé la mise en place des contrats de ruralité.

Ce nouveau dispositif a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux.

Initialement prévue pour une durée de six ans, la période contractuelle a été réduite à trois années pour le premier contrat.

Dans une logique de projet de territoire, celui-ci s'articule autour de six axes prioritaires :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins,
- La revitalisation des bourgs-centres,
- L'attractivité du territoire,
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire,
- La transition écologique et énergétique,
- La cohésion sociale.

Il recense les projets, calendrier prévisionnels et moyens nécessaires pour les mettre en œuvre, en donnant la priorité aux investissements. Les crédits pourront également contribuer aux dépenses d'ingénierie, dans la limite de 10 % du contrat.

Une convention annuelle de financement formalisera les engagements de l'ensemble des partenaires concernés (Région, Département, Communes...).

Les sources de financement relèvent des dispositifs de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres partenaires (bailleurs sociaux, opérateurs publics, associations...).

Par ailleurs, une enveloppe du Fonds de soutien à l'investissement local est exclusivement dédiée aux contrats de ruralité. En 2017, elle s'élève à 1,4 M€ pour le Département de l'Indre.

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat, représenté par le Préfet de département, et les porteurs du contrat, à savoir les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ou Etablissements publics de coopération intercommunale. Les partenaires institutionnels, économiques et associatifs peuvent être également co-contractants. L'Agglomération Châteauroux Métropole sera donc la collectivité porteuse du contrat.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020, ainsi que tout document ou avenant afférent, et de réaliser les projets qui seront identifiés comme prioritaires dans le cadre de ce dispositif.

### **2017-04 : Augmentation du loyer du commerce multiservices à compter du 01 janvier 2018 :**

Le maire rappelle le projet de réhabilitation du commerce multiservices avec la création d'un snack-bar, et propose 100 € d'augmentation du loyer à compter de la signature du nouveau bail soit le 01 janvier 2018. Après délibération le conseil municipal accepte cette augmentation et note que le montant du loyer sera de 500 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et autorise le maire à signer le nouveau bail ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

### **2017-05-06-07-08 : Demandes de subventions : Projet d'agrandissement du commerce multiservices et création d'un snack-bar :**

Le maire rappelle la délibération du 10 janvier 2017 concernant le choix du maître d'œuvre concernant le projet d'extension de l'épicerie et la création d'un snack-bar, fait part des demandes de subventions et présente l'estimation du projet.

Le montant estimé de ce projet est de 200 000 € HT de travaux, 20 000 € d'honoraires, 15 000 € de prestations diverses et 5 000 € HT d'achat de matériel soit un total de 240 000 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement suivant :

Contrat de Région :	48 000,00
ETAT (DETR + contrat de ruralité): 240 000 € x 30%	72 000,00
Conseil Départemental : Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en zone rurale)	34 100,00
Châteauroux Métropole Fonds de Concours	13 333,00
Fonds Propres	72 567,00
Montant HT	240 000,00
TVA	48 000,00
<b>Montant TTC</b>	<b>288 000,00</b>

Et charge le maire de solliciter l'ensemble des subventions.

### **2017-09 : Demande de subvention à la CAF pour le projet d'achat de jeux extérieurs pour l'accueil de loisirs :**

Madame BAVOUZET, première adjointe, fait part de la demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'investissement au titre de l'équipement, et présente un projet d'installation de jeux extérieurs pour l'accueil de loisirs pour un montant de 15 654,20 € HT.

Après délibération le conseil municipal accepte le plan de financement suivant :

CAF	7 388,78 €
Fonds Propres	8 265,42 €
TOTAL HT	15 654,20 €
TOTAL TTC	18 785,04 €

Et charge Mme BAVOUZET de solliciter la subvention et de signer tous les documents afférents à cette demande.

### **2017-10 : Extension électrique pour l'alimentation d'un émetteur « Free Mobile » :**

Le maire, fait part de la demande de Free Mobile, souhaitant que la commune participe au financement de l'extension du réseau électrique au rond-point du Riau de la Motte pour un projet d'émetteur de téléphonie mobile et donne lecture d'un devis établi par le SDEI d'un montant de 6 900 € HT. Après délibération, Le conseil municipal décide de ne pas participer financièrement à cette extension car il s'agit d'un équipement propre à caractère professionnel et charge le maire d'en informer le pétitionnaire.

### **2017-11 : Diagnostic voirie : ajournée**

### **2017-12 : Eclairage Public Impasse du Creuzançais :**

Le maire fait part du courrier de la société OPAC concernant les candélabres allée du Creuzançais. L'OPAC posera 3 candélabres neufs devant les constructions envisagées et propose à la commune afin d'harmoniser les mats d'éclairage sur cette allée, de remplacer les deux anciens candélabres et d'inclure cette prestation au marché de l'entreprise qui sera retenue. Le remplacement des candélabres vétustes est estimé à 2 000 € HT. Cette somme sera reversée à l'OPAC sous forme de subvention sur participation aux travaux d'éclairage public conclut par une convention.

Après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge le remplacement des anciens candélabres et autorise le maire à signer cette convention.

### **2017-13 : Vœu relatif à la désertification médicale dans l'Indre :**

Le maire évoque le vœu adopté en séance plénière du 05 décembre 2016 par les élus du Département de l'Indre réaffirmant leur détermination à lutter contre la désertification médicale.

Après délibération, le conseil municipal, au vu de la gravité de la situation, demande que la politique de santé à l'échelle nationale soit repensée et plus particulièrement la répartition du nombre de médecins sur le territoire et approuve le vœu exprimé par le Conseil Départemental de l'Indre.

**2017-14 : Demande de subvention relative à des actions de préventions sur le site de l'environnement scolaire :**

M. Colin, adjoint, fait part d'une demande de subvention dans le cadre des actions de prévention de la délinquance et présente deux devis pour sécuriser l'environnement scolaire.

Le premier concernant l'installation de caméras pour un montant de 3 843,60 € HT et le second pour la sécurisation de l'ensemble par la pose d'un portail automatisé et de clôtures pour un montant de 6 989,00 € HT. Il propose le plan de financement suivant :

PROJET HT	10 832,60 €
ETAT 50% VIDEO	1 900,00 €
ETAT 80% PORTAIL	5 591,00 €
FONDS PROPRES	3 341,60 €
TVA	2 166,52 €

Après délibération, le conseil municipal approuve ce plan de financement et charge le maire de faire les démarches nécessaires.

**II) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

L'analyse financière de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent limité. Le projet principal sera pour 2017 la création d'un snack-bar en agrandissement de l'épicerie. Ce projet nécessitera un emprunt et limitera de fait les projets possibles. Une première liste de travaux est établie par le conseil municipal (sécurisation des écoles, jeux à l'école, voirie, éclairage public ....). Le choix définitif sera acté lors du prochain conseil municipal.

**III) INFORMATIONS DIVERSES :**

**Rétrocession du lotissement le Champ du Pont :** Le dossier est en cours de finition.

**Agenda 21 :** La première réunion s'est déroulée le 04 février 2017 avec une quinzaine de participants. Le but de la prochaine réunion sera de déterminer des actions précises dans lesquelles les acteurs s'engagent. Le film « Demain » de Mélanie LAURENT pourrait être diffusé.

**Gymnase :** Inauguration suite aux travaux : samedi 11 février 2017

**Mr Robinet rappelle l'information transcrite dans le PV du 26 mai 2016 concernant un conflit de voisinage :** « Un administré a adressé un courrier au maire relatant des odeurs nauséabondes autour de sa propriété. La personne mise en cause a été reçue par le maire et un adjoint. Cette personne s'engage à réaliser les travaux d'assainissement dès que la météo le permettra ». Les travaux n'ont pas été réalisés. M. Robinet donne lecture d'un nouveau courrier de cet administré et relate toutes les démarches effectuées par la municipalité.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h45.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au 30 mars 2017 à 20 h.**